



Wallonie

MONT-SAINT-GUIBERT

URBANISME

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu' il est saisi d'une demande de permis intégré.

Le/les demandeur(s) est/sont Immo Aval Belgium s.a demeurant Rue du Bosquet 1 à 1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le terrain concerné est situé Chaussée de Namur, 70 à 1457 Walhain et cadastré division 2, section A n°309B.

Le projet est de type : Extension de la surface commerciale de 595 m² à 1.519m², et présente les caractéristiques suivantes :

Extension d'un établissement de commerce de détail : "Intermarché" - Augmentation de la surface nette de de 595m² à 1.519m²

Dérogation au plan de secteur de la zone agricole (Art. D.IV.7 du CoDT)

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Service Urbanisme, Grand'Rue 39, 1435 Mont-Saint-Guibert :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 12h30 à 14h30 excepté le jeudi où les bureaux sont ouverts de 8h30 à 12h et de 17h00 à 19h ;
- Il est possible de consulter le dossier le jeudi de 19h à 20h sur rendez-vous pris 24h à l'avance.

Date d'affichage : le 22/07/2019 à 11h00.

L'enquête publique est ouverte le 29/07/2019 à 11h00 et clôturée le 1^{er}/09/2019 à 11h00.

Les enquêtes publiques sont suspendues du 16/07/2019 au 15/08/2019. L'enquête est donc suspendue durant cette période (Art.D.1.16 du CoDT).

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : MONT-SAINT-GUIBERT, Grand'Rue 39 à 1435 Mont-Saint-Guibert ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@mont-saint-guibert.be
- remises au service Urbanisme dont le bureau se trouve au 1er étage de la Maison communale

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 1^{er}/09/2019 à 11h00 à l'administration communale, service urbanisme.

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet - est Monsieur CANIVET. dont le bureau se trouve au service Urbanisme.